

Alain Abelhauser<sup>1</sup>

## **Intervention au titre du SIUEERPP**

Le SIUEERPP, comme nombre d'autres collectifs, a diffusé il y a quelques jours le communiqué ci-dessous. Le plus simple est que chacun s'y reporte. Pour l'heure, je me contenterai de ces quelques ajouts et commentaires :

1) le Séminaire Inter-Universitaire Européen d'Enseignement et de Recherche en Psychopathologie et Psychanalyse (SIUEERPP), pour ceux qui ne le connaissent pas, est une association d'universitaires, fondée il y a 21 ans autour de Pierre Fédida et Roland Gori par une quinzaine d'enseignants-chercheurs référés à la psychanalyse, pour défendre et promouvoir la place de celle-ci à l'université. Il compte à présent entre 200 et 300 membres. La plupart sont maîtres de conférences ou professeurs en psychopathologie et psychologie clinique ; il y a aussi quelques enseignants-chercheurs dans d'autres disciplines, quelques praticiens de la psychologie ayant des activités universitaires, et quelques doctorants. Tous sont orientés par la psychanalyse mais – il n'est pas neutre de le préciser ici – ils relèvent de toutes ses obédiences, ce qui fait du SIUEERPP une association à ma connaissance unique sur ce plan en France, qui considère que ce sont justement leurs différences qui réunissent ses membres.

2) Le SIUEERPP, comme il y insiste dans son communiqué, considère qu'il est important de ne pas prendre en compte seulement l'arrêté de mars dernier, ou la proposition de création d'un Ordre des psychologues, ou telle ou telle autre disposition, mais l'ensemble – même très disparate – qu'elles forment. Et qu'elles forment en tant que symptôme social, symptôme de l'évolution d'un monde dont, pour la grande majorité d'entre nous, nous ne voulons pas pour des raisons (« médicalisation de l'existence », « rouleau compresseur administratif », etc.) dont les uns et les autres nous sommes largement expliqués ailleurs.

Des raisons auxquelles s'ajoute ce constat que c'est historiquement à des moments critiques, et pas toujours glorieux, que sont apparues, et qu'ont été finalement retenues, les propositions visant à faire de l'ordre et à en créer (de « l'Ordre »).

---

<sup>1</sup> Psychanalyste, Professeur des Universités (psychopathologie clinique), ancien vice-président de l'université Rennes 2, responsable du master mention « Psychopathologie Clinique Psychanalytique », président du SIUEERPP, membre de l'Appel des Appels.

3) Le SIUEERPP considère, dès lors, qu'il importe autant de ne pas se contenter de critiques et d'analyses « techniques » des dispositifs et propositions auxquels nous nous opposons, que de protestations et d'appels incantatoires à la mobilisation. Qu'il importe, en somme, de ne pas verser dans une logique réductrice et corporatiste, mais de tenir une position proprement politique en regard de ce symptôme social, car ce n'est bien là de politique dont il s'agit, et il ne s'agit là de fait que de cela.

D'autant – pour prendre les choses par ce petit bout-là de la lorgnette – que la proposition d'un Ordre des psychologues ne vient pas de n'importe où et de n'importe qui, et que parmi les députés signataires, il en est un qui s'est justement signalé récemment pour avoir très activement participé à l'instruction du procès en « islamo-gauchisme » fait à un certain nombre de nos collègues, entre autres par le biais de « dénonciations ad hominem » sur les réseaux sociaux.

4) Le SIUEERPP insiste, de ce point de vue, sur l'urgence qu'il y a à déconstruire les arguments le plus souvent utilisés pour justifier les mesures auxquelles nous nous opposons : protection des usagers, lutte contre le charlatanisme, contre le péril sectaire, etc. Arguments qui ne sont généralement que purs prétextes. Qui permettent d'escamoter l'importance de ce qui devrait être le principe premier (repris de la sagesse médicale) de toute action politique : d'abord ne pas nuire (*primum non nocere*). Et qui cherchent de fait simplement à masquer le climat de défiance et d'infantilisation dont ils procèdent pourtant directement.

Il souligne par ailleurs combien ces mesures participent d'une logique administrative (qu'Alain Abelhauser considère pour sa part comme étant très voisine de la logique obsessionnelle) consistant à amplifier, voire à créer, les difficultés mêmes qu'elle prétend diagnostiquer puis résoudre.

5) Enfin, le SIUEERPP, sous forme de clin d'œil, relève que si le temps des alliances est peut-être dépassé, celui de Cassandre est plus actuel que jamais<sup>2</sup>, et appelle dès lors à tous les rassemblements possibles. Si le mode de la fédération n'est pas forcément le plus opportun ni le plus efficace, il y en a d'autres qui, de réseaux en « archipels », pour reprendre le mot lancé par Marie-Jean Sauret, pourraient permettre de ne pas retomber une fois de plus dans le cycle de répétition des défaites que connaissent historiquement bien, hélas, les tribus désunies.

---

<sup>2</sup> La revue *Cassandre/Horschamp* avait consacré au « Temps des alliances » son numéro du printemps 2009 (n° 77) auquel *l'Appel des Appels* avait bien contribué.

## **Communiqué du SIUEERPP du 22 avril 2021**

Comme la quasi totalité des associations et syndicats du champ de la psychologie ainsi que nombre de regroupements de praticiens, le *Séminaire Inter-Universitaire Européen d'Enseignement et de Recherche en Psychopathologie et Psychanalyse* (SIUEERPP) a été consterné d'apprendre qu'une proposition de loi « visant à la création d'un ordre des psychologues » avait été enregistrée le 7 avril 2021, au mépris de toute réelle concertation préalable avec les membres de la profession concernée.

Il estime que cette proposition de loi est d'autant plus pernicieuse qu'elle s'inscrit dans un mouvement marqué récemment par la mise en place de dispositifs inappropriés de remboursement de consultations psychologiques ainsi que par l'arrêté du 10 mars 2021 « relatif à la définition de l'expertise spécifique des psychologues ».

Quoique ces propositions et dispositions n'aient ni le même statut, ni le même degré d'élaboration, ni les mêmes objectifs avoués, le SIUEERPP considère néanmoins qu'elles participent *in fine* d'une même volonté : border abusivement le cadre d'une profession (qui regroupe pourtant des pratiques très différentes) en faisant entendre ainsi, au prétexte de protection des usagers, qu'elle n'est pas en mesure d'exercer seule et pleinement ses responsabilités et ses missions. Et assujettir de la sorte la psychologie au champ médical, lequel s'avère pourtant, à de très nombreux titres, beaucoup trop réducteur pour son exercice.

Un tel mouvement inquiète grandement, et depuis longtemps, le SIUEERPP, qui a montré qu'en l'occurrence les dispositifs censés constituer des solutions sont précisément, hélas, ceux qui souvent créent ou augmentent les problèmes qu'ils prétendent traiter.

Il constate par ailleurs que certaines de ces mesures entretiennent *de facto* une forme de défiance non seulement envers l'exercice clinique des psychologues, mais aussi envers une partie de leur formation, à la qualité et à la rigueur de laquelle les quelques deux cents enseignants-chercheurs en psychopathologie clinique qu'il regroupe sont pourtant

particulièrement attachés et vigilants. D'autant qu'une telle défiance ne peut que prolonger celle qui s'est faite jour récemment concernant le bien fondé et l'indépendance de nombre de recherches universitaires.

Il craint fortement, enfin, que d'autres de ces mesures, qui visent pourtant à permettre l'accès du plus grand nombre et dans les meilleurs délais aux consultations psychologiques, n'aient un effet strictement contraire, n'améliorant en rien le traitement de la détresse psychique de sujets fortement éprouvés en cette période de pandémie, et n'aboutissant finalement qu'à une augmentation supplémentaire de la fracture sociale.

Aussi le SIUEERPP appelle-t-il d'abord ses membres à informer, sensibiliser et mobiliser leurs étudiants directement concernés par ces mesures.

Il souligne ensuite que de nombreuses propositions alternatives, et souvent consensuelles, ont déjà été élaborées par les organisations représentatives des psychologues et des enseignants qui les forment, propositions qui répondent aux besoins du public, le respectent et respectent les psychologues dans leur diversité. Et qu'il est dès lors inacceptable d'y substituer des propositions ou décisions émanant d'instances extérieures à la profession, ignorantes de ses spécificités comme de ses nécessités.

Ce pourquoi le SIUEERPP appelle de surcroît :

- les acteurs de la profession à mettre en commun chacune de leurs propositions ;
- les autorités gouvernementales exécutives et parlementaires à les entendre enfin et à les prendre enfin en compte ;
- et, pour cela, à ouvrir instamment une véritable procédure de réflexion, de concertation et d'échange avec l'ensemble de la profession.

**Pour contacter le SIUEERPP : [siueerppcontact@gmail.com](mailto:siueerppcontact@gmail.com)**